



Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Boucherville tenue le 7 octobre 2024, à 19 h 30 à l'hôtel de ville de Boucherville, situé au 500, rue de la Rivière-aux-Pins à Boucherville, sous la présidence de monsieur le maire.

SONT PRÉSENTS :

M. Jean Martel, maire

M^{me} Isabelle Bleau, conseillère

M^{me} Josée Bissonnette, conseillère

M^{me} Anne Barabé, conseillère

M. François Desmarais, conseiller

M^{me} Magalie Queval, conseillère

M^{me} Jacqueline Boubane, conseillère

M^{me} Lise Roy, conseillère

EST ABSENT :

M. Raouf Absi, conseiller

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS

M. Roger Maisonneuve, directeur général

M^{me} Marie-Pier Lamarche, directrice générale adjointe
et assistante-greffière

Ouverture de la séance et moment de réflexion

... Après un moment de réflexion, M. le maire, Jean Martel, ouvre la séance.

... La greffière a dressé un certificat de convocation à la présente séance, lequel est déposé aux archives.

Période de questions

Aucune question.

241007-E-1

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé d'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que déjà soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

241007-E-2

Approbation du procès-verbal du 16 septembre 2024

Il est proposé d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 septembre 2024 tenue par le conseil municipal de Boucherville, le tout tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Adoption de règlements

241007-E-3

Adoption – Règlement numéro 2024-318-1 modifiant le Règlement numéro 2019-318 concernant les services professionnels requis relativement à la construction d'un complexe multisports intérieur afin d'augmenter la dépense et l'emprunt d'un montant additionnel de 799 695 \$

Il est proposé d'adopter le Règlement numéro 2024-318-1 – Règlement modifiant le Règlement numéro 2019-318 concernant les services professionnels requis relativement à la construction d'un complexe multisports intérieur afin d'augmenter la dépense et l'emprunt d'un montant additionnel de 799 695 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

241007-E-4

Adoption – Règlement numéro 2024-407 ordonnant l'acquisition d'un camion châssis-cabine fourgon atelier, d'un camion arrosoir de rue et d'un camion atelier pour aqueduc, et décrétant, à ces fins, une dépense et un emprunt n'excédant pas 1 120 000 \$

Il est proposé d'adopter le Règlement numéro 2024-407 – Règlement ordonnant l'acquisition d'un camion châssis-cabine fourgon atelier, d'un camion arrosoir de rue et d'un camion atelier pour aqueduc, et décrétant, à ces fins, une dépense et un emprunt n'excédant pas 1 120 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Soumissions, adjudications de contrats et mandats

241007-E-5

Modification du contrat pour les services professionnels du complexe multisport (P-11-BA-05-M3)

CONSIDÉRANT le contrat de services professionnels pour le complexe multisport (P-11-BA-05-M3);

CONSIDÉRANT les changements apportés au projet et le report des travaux;

CONSIDÉRANT le 2^e appel d'offres pour la réalisation des travaux;

CONSIDÉRANT l'optique de réaliser un projet LEED;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2024-3920 préparé par la Direction du génie daté du 20 août 2024 sur le sujet;

Il est proposé d'accorder un montant supplémentaire de 925 090,55 \$, taxes incluses, au contrat P-11-BA-05-M3 déjà octroyé à Blouin Beauchamp architectes inc., anciennement Blouin Tardif Coarchitecture architectes, le tout conditionnellement à l'approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) du règlement d'emprunt 2024-318-1.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

241007-E-6

Adjudication d'un mandat de services professionnels pour le contrôle qualitatif de la construction du complexe multisport (P-11-BA-05-M5)

CONSIDÉRANT le mandat de services professionnels pour le contrôle qualitatif de la construction du complexe multisport (P-11-BA-05-M5);

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2024-4199 préparé par la Direction du génie daté du 9 septembre 2024 sur le sujet;

Il est proposé d'adjuger le mandat de services professionnels pour le contrôle qualitatif de la construction du complexe multisport à Solmatech inc., étant le plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant total de 220 339,93 \$, taxes incluses, le tout selon les clauses, conditions et termes prévus aux devis et à la soumission.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Parole aux membres du conseil

La parole est accordée aux membres du conseil.

241007-E-7

Levée de la séance

Il est proposé de lever la présente séance à 19 h 36.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Jean Martel, maire

Marianna Ruspil, greffière